




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 3 1 / 0 7 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 31/07/2023 / / / /

N° d'enregistrement : 2023-7221

1 Intitulé du projet

RELOCALISATION DU CENTRE SPORTIF REGIONAL ET DU SIEGE SOCIAL DE LA LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Ligue de Football des Pays de la Loire

Raison sociale

Ligue de Football des Pays de la Loire

N° SIRET

7 8 6 0 1 6 0 3 0 0 0 0 2 9

Type de société (SA, SCI...)

Association déclarée

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

CLEMENT

Prénom(s)

Jérôme

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39b	Périmètre du projet 7,9 ha (périmètre établissement de 7,6 ha + emprise prolongement voie accès technique communale liée au projet de 0,3 ha)
44d	Il s'agit d'un équipement sportif

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur l'aménagement du nouveau site de la Ligue Régionale de Football des Pays de la Loire.

Il comprend la construction de :

- 1 bâtiment principal de niveau RDC à R+2 (+quelques locaux technique en R+3) ; il compte un pôle accueil, un pôle tertiaire et bureaux, un pôle formation, un pôle restauration, un pôle hébergement, un pôle sportif et un pôle sport santé ; le bâtiment comprend également quelques pièces techniques en sous-sol
- 1 bâtiment secondaire recevant les tribunes et un certain nombre de pièces techniques en RDC (vestiaires, lingerie, local à vélo, garage et atelier,...)
- 2 terrain de football en pelouse naturelle renforcée (1 terrain d'honneur et 1 terrain d'entraînement)
- 1 aire d'entraînement des gardiens en pelouse naturelle renforcée
- 1 aire d'entraînement en gazon synthétique comprenant 2 terrains (plaine de jeu)
- 2 terrains de foot5 en gazon synthétique + 1 beach soccer
- 1 parking pour le personnel de 63 places et 2 parkings vélos
- l'aménagement et le paysagement de l'ensemble du site (cheminement, plantations, bassins de rétention, talus ...)
- la création d'une voie de desserte technique avec palette de retournement et arrêt min (hors périmètre de la ligue)

4.2 Objectifs du projet

Le site actuel de la Ligue est implanté sur la commune de St Sébastien, en bords de Loire. Il est aujourd'hui inadapté et ne permet plus de répondre aux besoins (entre autre, l'utilisation des terrains de football est contrainte par des épisodes récurrents d'inondation ; les caractéristiques du site ne permettent pas d'évolution).

Les dirigeants ont donc décidé de se projeter sur un nouveau site et des équipements neufs pour recevoir l'ensemble des activités et en faire une nouvelle vitrine du football régional : le projet de "la Ligue de Demain". A l'issue d'une étude d'opportunité, le site de Vallet a été retenu (15 communes consultées, 6 sites pré-identifiés). Cette commune présente un positionnement relativement central vis-à-vis de la Région. Le site du projet est placé à proximité du collège (permettant de valoriser les circulations douces pour les jeunes sportifs), et en continuité d'équipements sportifs existants (permettant de mutualiser les aires de stationnement du public et les espaces sportifs : piste d'athlé, terrain synthétique et gymnase par la Ligue ; terrain d'honneur par le club de foot de Vallet). Ce nouvel équipement représente une opportunité de maintenir les activités propres de la Ligue dans un cadre adapté au besoin du football de la région tout en développant des activités tournées vers le territoire. En effet, au-delà de la qualité des équipements et de l'offre de formation qu'il va pouvoir présenter, le projet intègre un pôle santé ouvert à tous et permet aussi l'accueil d'événementiel et d'hébergement touristique en dehors des périodes d'occupation du centre par les élèves, des séminaires, ...

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement reposent sur :

- les terrassements (mise à niveau du site pour l'implantation des terrains de foot, décaissement et préparation du terrain pour l'implantation des bâtiments, des bassins de rétention, ...)
- la mise en place des réseaux et raccordements (drainage, électricité, télécom, éclairage, AEP, réseaux EU, station de traitement des EU pour la REU, cuves de récupération des eaux de pluies, dispositifs d'arrosage, ...)
- la construction des bâtiments
- l'aménagement des différents terrains de foot (engazonnés et synthétiques) et du beach soccer
- les constructions des aires de stationnements, des allées, voiries, ...
- l'implantation de la géothermie
- les plantations (engazonnement, paysagement des espaces verts, boisements ...)
- les travaux de finition (enrobé, marquage au sol, mobilier urbain, clôtures, ...)

Les travaux dureront près de 2 ans (début de chantier prévu en août 2024 pour une ouverture prévue à l'été 2026 pour les stages vacances).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le nouveau site va accueillir :

- les employés du siège social de la ligue (60 salariés) - toute l'année
- les éducateurs et les élèves du centre régional technique :
 - les élèves du pôle espoir fédéral (64 collégiens et collégiennes de 13 et 14 ans) - toute l'année scolaire
 - les stagiaires de l'Institut Régional de Formation (IR2F) - toute l'année scolaire
 - les stages de détection - quelques week-end et vacances scolaires
 - les stages de préparation, de mise au vert, les matchs de galas - répartis sur toute l'année
 - les stages d'été ouverts à tous (Desti'Foot) et stages multisports - vacances scolaires
- les salariés de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (3 personnes) et les patients - toute l'année
- des groupes scolaires en séjour pédagogique sur Nantes et sa région, des séminaires d'entreprises, des groupes touristiques (Puy du Fou, Hellfest,...) - répartis sur toute l'année

Les bâtiments du site de La Ligue à St Sébastien vont être vendus et réutilisés par un autre usager (pas de démolition ni de restructuration lourde). Le site sur lequel les terrains de football de la Ligue étaient implantés, en bordure de la Loire (zone inondable et zone Natura 2000) va être renaturé par la ville de St Sébastien (propriétaire du site).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'aménagement de ce site nécessitera au préalable une Déclaration de Projet valant mise en compatibilité du PLU de Vallet. Cette procédure est en cours. Elle est portée par la collectivité.

Le projet est soumis à autorisation environnementale vis-à-vis de la rubrique 3.3.1.0. du R.214-1 du code de l'Environnement (remblai assèchement de zones humides). Ce dossier devrait être déposé à l'instruction à l'automne 2023.

Le projet est également soumis à une autorisation d'urbanisme (Permis de Construire). Ce dernier va être déposé au printemps 2024.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise site Ligue	76 286 m ²
Emprise globale projet (emprise site Ligue + emprise communale extension voie)	7,9 ha
Emprise au sol (bâtiment principal / tribune)	4 896 m ² (3 699 m ² / 1197 m ²)
Nombre de couchages	104

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Une déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU est en cours. Le site actuellement classé en zone A (agricole) va être classé en zone UEf (équipement public ou collectif dédié au foot).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(se reporter à l'étude naturaliste jointe en Annexe 7)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	(se reporter à l'étude naturaliste jointe en Annexe 7)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté préfectoral 2020/RET/0269 portant révision du classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires du département de Loire-Atlantique. Le projet n'est pas situé à proximité des voies concernées et n'est pas concerné par les secteurs affectés par le bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un inventaire des zones humides a été réalisé dans le cadre de ce projet en suivant la méthodologie définie par la réglementation en vigueur (arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié). La quasi intégralité des sols du site d'étude sont hydromorphes et caractéristiques de zones humides. Une emprise de 7,07 ha de zone humide a été ainsi identifiée sur la zone étudiée (voir étude naturaliste en Annexe 7).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se situe à près de 2 km de la zone d'étude (Parc de la Noë Bel-Air ; se reporter à l'étude naturaliste jointe en Annexe 7).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est à plus de 6 km de la zone d'étude (Marais de Goulaine ; ZSC et ZPS). (voir Annexe 6 et Annexe 7)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à plus de 6 km du site d'étude (Marais de Haute Goulaine). (voir Annexe 7)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau potable (3000 m3/an hors arrosage). Plusieurs orientations sont prises ou étudiées pour limiter les consommations en eau, en essayant de tendre vers une autonomie pour l'arrosage : - près de 50% de la surface des terrains en synthétique (pas arrosé) - système d'arrosage avec gestion optimisée (sondes) - traitement et réutilisation des eaux grises (WC et arrosage) - récupération des eaux pluviales (toitures mais aussi drainage et ruissellement)
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Afin de permettre une utilisation toute l'année des terrains de football, ces derniers doivent être drainés. Les rejets de drainage s'effectuent dans les bassins de rétention présents en aval. Ces eaux sont donc régulées et restituées au milieu. Ce drainage ainsi que l'aménagement du site vont modifier localement le cycle de l'eau sans impliquer pour autant une modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrassements importants engendrés par un tel projet vont générer des excédents de matériau. A ce stade du projet (APS), les volumes excédentaires sont estimés à environ 20 000 m3. Les phases d'études suivantes permettront d'étudier les possibilités de réutilisation des sols en place suivant les caractéristiques géotechniques et les filières de valorisations locales de ces déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport de matériaux pour les constructions et aménagements : grave, enrobé, béton, paille, terre cuite, ...
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux utilisés proviennent du sol et sous-sol (avec plus ou moins de transformation). Le choix des matériaux est guidé dans un objectif bas carbone.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le flux d'eaux usées susceptible d'être évacué est de 3 000 m ³ /an au maximum (auquel il faut soustraire le volume intercepté pour la réutilisation des eaux usées). Cela correspond à environ 55 EH (Equivalent Habitant). La station d'épuration de Vallet présente une capacité nominale de traitement de 15 200 EH. En 2021, elle recevait entre 10 et 37% de sa capacité nominale. La station est conforme en équipement et performance et peut donc recevoir ces nouveaux flux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un projet d'aménagement d'une telle ampleur va indéniablement avoir des incidences sur les habitats ainsi que la flore et la faune qui y sont inféodés. Une étude naturaliste a été réalisée sur ce site durant un cycle annuel afin de pouvoir identifier les espèces en présence et les enjeux de biodiversité du site et accompagner le maître d'ouvrage et l'équipe de conception dans un projet de moindre impact. Le projet arrêté à ce jour tient compte, préserve, voit valoriser l'ensemble des zones à enjeu de biodiversité. - Annexes 7, 8 et 9
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer une consommation de 7 ha d'espace agricole. Dans le cadre de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU, cette zone agricole va être déclassée. Des parcelles communales ont été proposées à l'exploitant pour lui permettre de compenser cette perte de surface agricole utile.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Vallet comme la plupart des communes du département, est concernée par le risque TMD (Transport de Matières Dangereuses). Les principales voies susceptibles d'être empruntées par les TMD sont la RN 249 au sud de la commune, et la RD 763 qui traverse le bourg et passe non loin du site d'étude. La commune dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde qui permet à la collectivité d'organiser l'assistance à la population en cas d'incident.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Vallet comme toutes les communes du département, est concernée par le risque tempête et le risque sismique (aléa modéré). Les constructions sont établies en tenant compte des prescriptions techniques liées à la prise en compte de ces risques. Le Plan Communal de Sauvegarde permet également d'organiser l'assistance à la population en cas d'événement météorologique exceptionnel.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de risque sanitaire. L'utilisation des eaux usées traitées pour arroser les terrains respectera les prescriptions réglementaires (en terme de qualité et modalités d'arrosage).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les flux engendrés par le projet sont relativement diffus en temporalité, localisation et modes (piéton, vélo, voiture, minibus, camion, bus ; voir Annexe 10). Les événements sportifs (matches de gala par exemple), peuvent drainer plusieurs centaines de personnes dans un temps restreint et qui viennent principalement en voiture. Les arrivées se font via la RD763. En semaine, les flux sont plus ventilés, le pic des flux viaires étant générés par l'arrivée et la sortie du personnel (entre 40 et 60 voitures).
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet peut générer des émissions sonores liées aux activités sportives pratiquées sur les terrains extérieurs et aux flux circulatoires lors de la desserte du site (voir Annexe 11).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est placé dans un contexte à ambiance sonore modérée, dans une zone à l'interface entre espace urbain (parc des sports, habitat) et espace rural.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier exclusivement, lors des travaux de terrassement et de mise en forme des terrains.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains seront éclairés par des mats mais les durées d'éclairage au regard des périodes d'utilisation devraient être limitées (Annexe 9). Un éclairage ciblé des abords du bâtiment sera réalisé.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des nocturnes naturalistes, il a été constaté des éclairages provenant des espaces aménagés (IME entre autre). Ces émissions lumineuses ne gênent pas le projet.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales du site seront évacuées au milieu récepteur après régulation hydraulique (3 L/s/ha ; 10 ans). Le tamponnement sera assuré par des bassins paysagers (Annexe 4 et 12).
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Secteur Ouest vers Marais de Goulaine (SAGE Estuaire de Loire) Secteur Est vers Sèvre Nantaise (SAGE Sèvre Nantaise)

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents domestiques produits par les usagers du site (sanitaires, douches), seront évacués par le réseau d'assainissement collectif vers la station d'épuration. La charge maximale estimée est de 55 EH (flux des eaux usées traitées et recyclées vers le bâtiment ou le dispositif d'arrosage non décompté).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, des déchets divers seront produits et recyclés ou valorisés (chantier inscrit dans une démarche de chantier vert). En phase exploitation, la production de déchets sera liée à la restauration collective, au gros entretien et renouvellement des terrains, aux usagers (bouteilles, emballages alimentaires,...). Dans le cadre de sa démarche RSO, la Ligue de football incite les licenciés à une réduction de leurs déchets (arrêt de l'usage des bouteilles d'eau à usage unique au profit de gourdes, ...).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne portera pas atteinte au patrimoine architectural et culturel. Le patrimoine paysager identifié dans le PLU (haies à l'est et au Sud du site) est préservé. Des fouilles archéologiques préventives ont été réalisées en juin dernier. Le rapport sera transmis en septembre.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site était jusqu'à présent en grande partie cultivé. Après aménagement, il va être affecté à un usage à vocation sportive et sociale. Des terrains destinés à compenser la perte de foncier agricole seront proposés à l'exploitant par la collectivité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La zone d'activités des Dorices, au Nord du projet, a fait l'objet d'un dossier d'autorisation Loi sur l'Eau dans le cadre de son projet d'extension (AP 2022/BPEF/024 du 27/04/2022). Cette extension est située dans le prolongement Nord-Ouest de la ZA, à plus de 850 m du périmètre étudié. Il n'y a pas d'interface directe entre ces deux projets. Ces derniers vont cependant engendrer tous les deux un impact sur des milieux humides (0,7 ha pour la ZA) et de la consommation de terres agricoles ou naturelles (cette extension était classée en zone 1AUF par le PLU, zone à urbaniser destinées aux activités économiques). Le cumul va porter sur les consommations (eau, électricité), les flux routiers, et les rejets d'effluents. Les équipements en place sont cependant suffisants pour permettre la réalisation de ces deux aménagements.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Thématique zone humide - Se reporter à l'Annexe 8

Thématique biodiversité - Se reporter à l'Annexe 9

Thématique préservation de la ressource en eau - Se reporter au chapitre 6.1. page 7

Thématique nuisances potentielles et interface avec les riverains - Se reporter aux Annexes 10 et 11

Thématique gestion des eaux pluviales - Se reporter à l'Annexe 12

Thématique énergie et sobriété carbone - Le projet intègre des ambitions environnementales fortes du point de vue énergétique et carbone. Ainsi, une grande place est laissée aux matériaux biosourcés (bardage bois, ossature bois en façade, isolation biosourcée à l'étude) et géosourcée (intégration de briques de terre crue à l'étude). S'agissant de la stratégie énergétique, des niveaux de performance supérieurs à ceux imposés par la réglementation sont visés. L'enveloppe thermique bénéficiera de niveaux d'isolation importants et un soin particulier sera apporté au traitement de l'étanchéité à l'air.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le dossier d'autorisation Loi sur l'Eau qui sera réalisé pour ce projet va développer les thématiques liées à l'eau, les zones humides et la biodiversité. L'évaluation environnementale portée par la commune dans le cadre de la mise en compatibilité du projet avec le PLU va traiter de la thématique sur la consommation foncière et agricole. Sur les thématiques sobriété énergétique et carbone, la Ligue Régionale de Football des Pays de la Loire est accompagnée d'une équipe de spécialistes afin de réaliser un aménagement en phase avec sa politique RSO et permettre la réalisation d'un projet vitrine de l'excellence sportive et environnementale de "La Ligue de Demain".


Au regard de l'ensemble de ces éléments, la réalisation d'une étude d'impact n'apporterait pas de plus-value environnementale au projet. Le début des travaux est envisagé pour l'été prochain.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 7 - Etude naturaliste	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 8 - Analyse de la séquence ERC sur la thématique zones humides	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 9 - Analyse de la séquence ERC sur la thématique biodiversité	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 10 - Dessertes du site et estimation des flux associés à sa fréquentation Annexe 11 - Le Bruit	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe 12 - contexte hydraulique et milieu récepteur des eaux pluviales	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)